



SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Résumé des politiques de tarification, de paiement et de remboursement

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

Dans le cadre des inscriptions au camp de jour ainsi qu'aux activités sportives et récréatives du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les familles résidentes de Sainte-Adèle bénéficient d'une tarification avantageuse.

Règle générale

Un seul tarif préférentiel (résident seulement) est applicable par participant, soit le plus avantageux. Toutes les taxes applicables sont incluses (pour les participants de 15 ans et plus).

Tarification

Enfants (même adresse, inscription simultanée en ligne ou par téléphone)

- 1^{er} enfant : tarif régulier
- 2^e enfant : -15 %
- 3^e enfant : -20 %
- 4^e enfant et plus : gratuit

Le tarif régulier s'applique à l'enfant inscrit à l'activité la plus coûteuse.

Offre valide uniquement pour les familles de Sainte-Adèle détenant une carte citoyenne valide pour chaque membre.

Parent / enfant

- Parent inscrit au même cours qu'un enfant de moins de 14 ans : tarif enfant
- Deux personnes de 14 ans et plus (lien parent/enfant) inscrites au même cours : rabais de 20 % pour le parent

Couple

- Réduction de 20 % pour un participant inscrit avec son ou sa conjoint(e)

55 ans et plus

- Réduction de 20 %

Non-résidents

- Majoration de 35 %
-

Modalités de paiement

- **En ligne** : carte de crédit, chèque électronique (possibilité de plusieurs versements, si applicable)
- **Par téléphone** : carte de crédit (un seul versement)
- **En personne** : carte de crédit, argent comptant, carte débit ou chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Adèle

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Si une personne inscrite à un cours désire annuler sa participation pour quelque raison que ce soit, doit faire sa demande **par écrit** à : loisirs@vdsa.ca

1. Cours (programmation sur plusieurs semaines)

- **Avant le début** : remboursement à 100 %
→ frais d'annulation de 10 \$
- **Après le début** :
→ remboursement au prorata des cours non suivis (selon la date de la demande, peu importe la présence)
→ **aucun remboursement à partir du 2^e cours**
→ la demande doit être faite avant la tenue du 3^e cours
→ frais d'annulation de 10 \$
- **Avec billet médical** :
→ remboursement au prorata
→ frais d'annulation de 10 \$
- **Remboursement de 10 \$ et moins** : crédit au dossier

2. Activités en partenariat

- La demande doit être faite directement auprès de l'association responsable
→ les politiques varient selon l'organisme

3. Ateliers (activité d'un jour et camp d'hiver...tissant (relâche))

- **Avant l'activité** : remboursement à 100 %
→ frais d'annulation 10 \$
 - **Après l'activité** : aucun remboursement
-

4. Programmation culturelle (Place des citoyens)

- Activités **non remboursables**
-

5. Camp de jour (estival)

- **Frais administratifs** : 30 \$ par transaction dans tous les cas
 - Demande (remboursement, échange ou transfert) :
→ **au moins 7 jours avant le début du camp de jour**
 - **Raison médicale (avant le début de la semaine)** :
→ remboursement, échange ou transfert avec billet médical
 - **Suspension** : aucun remboursement, échange ou transfert
 - **Expulsion** : remboursement au prorata
-

6. Abonnement au tennis

- Aucun remboursement, peu importe la raison
-

7. Hockey

- **Avant la saison** : remboursement complet
→ frais d'annulation de 10 \$
 - **Après le début** : aucun remboursement
 - **Avec billet médical** :
→ remboursement au prorata
→ frais d'annulation de 10 \$
-

8. Bibliothèque Claude-Henri-Grignon

- Activités **non remboursables**
-

9. Jardins communautaires

- **Avant le 1er juin :**
 - remboursement des frais d'inscription
 - frais d'annulation de 10 \$
 - aucun remboursement des dépenses personnelles
 - **Après le 1er juin :** aucun remboursement
-

10. Remboursement – frais de non-résident

Pour les résidents de Sainte-Adèle :

- Jusqu'à **175 \$ / année / enfant (17 ans et moins)**
 - Activités admissibles :
 - Patinage artistique
 - Natation / plongeon
 - Baseball
-

11. Programme de glisse

- Remboursement jusqu'à **100 \$ / année / enfant (17 ans et moins)**
- Valide pour les stations de ski de Sainte-Adèle (année 2026)

Demande à faire dans l'année ou **maximum 1 an après l'inscription**, avec preuve
Paiement effectué **en novembre**

12. Annulation par la Ville

- Remboursement complet si nombre d'inscriptions insuffisant ou activité annulée pour une raison hors du contrôle du service

Modalités :

- Paiement via transaction sur terminal ou comptant : chèque (4 à 6 semaines)
- Paiement en ligne (carte de crédit) : remboursement sur la carte utilisée
- Montant de 10 \$ et moins : crédit au dossier